Cinquante cinquième année. - N ° 164 A Lundi 23 et mardi 24 août 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1873

81 – TARN

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Arrêt de la Cour d'Appel

Date : 9 février 2018.
Arrêt de la cour d'appel infirmant une décision soumise à publicité.
499 328 144 RCS Albi.
E.F.C.S.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.
Adresse : chemin des Mésanges, 81600 Gaillac.
Complément de jugement : Arrêt de la cour d'appel Cour d'appel de Toulouse en date du 03 Mai 2021 infirmant la décision rendue par le tribunal de commerce en date du 09 Février 2018. La Cour infirme le jugement hormis sur le rejet de la demande reconventionnelle. Statuant nouveau sur les points infirmés, dit que la SARL EFCS a la qualité de sous traitant de la SARL PG CONSTRUCTION. Dit qu'elle a engagé sa responsabilité envers la SCI LBAP IMMO sur le fondement de l'art 1240 du code civil. Condamne la SARL EFCS à payer à LBAP IMMO les sommes de 4380 € avec intérêts au taux légal à compter du 21/02/2017 et 2000 € au titre de l'art 700 CPC. Déboute SARL EFCS de sa demande au titre de ses propres frais irrépétibles. Condamne LBAP IMMO aux dépens de première instance et d'appel à hauteur de moitié et la SARL EFCS à hauteur de l'autre moitié..